



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 26 JUIN 2006**

Nbre de délégués : **26**

Délégués en fonction : **26**

Délégués présents : **21 + 2 procurations**

Sous la présidence de M. Léon SIEGEL, Président,

### **Etaient présents :**

M. Jean-Marie HAEFFELI, M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, M. Roger WAECHTER, M. Jean-Paul SEILLER, M. Jean-Pierre ARNOLD, Mme Catherine GREIGERT, M. Bernard SCHULTZ, Mme Agnès DUWERNELL (suppléante), M. François BREITEL, M. Bernard ROUSSELOT (suppléant), M. Francis MERTZ, M. Louis SCHMITT, M. Alex JEHL, M. Patrick SCHMITT, M. Didier TAGLANG, M. Yves MUNSCH, M. Jean-Claude SPIELMANN, M. Gérard FAHRNER, M. Rémy STOECKLE, M. Louis HORNY.

### **Etaient absents excusés :**

M. Philippe PIVARD, M. Marc GAUTIER, M. Jean-Claude MULLER (procuration à M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER), Mme Claudine NEUBRAND (procuration à M. Jean-Marie HAEFFELI), Mme Christiane BERNARD, M. Antoine HERTH, M. Bernard SCHWOEHRER, M. Francis BRAUN (Antenne départementale du Conseil Général du Bas-Rhin), M. Jean-Marie SIMLER (Communauté de Communes du Grand Ried),

### **Assistaient en outre :**

M. Gérard SIMLER (Conseiller Général), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier).

## **ORDRE DU JOUR**

- ✓ **Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 09 mai 2006**
- ✓ **Délégation donnée au Président par le Conseil Communautaire : marchés publics sans formalités préalables**
- ✓ **Reconduction de l'emploi contractuel de conseiller technique en prévention**
- ✓ **Budget CCME : Décision modificative n° 1**
- ✓ **Redevances des ordures ménagères : admission en non-valeur**
- ✓ **Z.A.I : Acquisition de terrains**
- ✓ **Halte-garderie – Mini-crèche : choix du délégataire et convention de gestion**
- ✓ **Relais d'assistantes maternelles : choix du délégataire et convention de gestion**
- ✓ **Convention CPIE : Programme d'éducation à l'environnement**
- ✓ **SMICTOM : approbation du rapport d'activité 2005**
- ✓ **Vues aériennes**
- ✓ **Subvention : École d'Ohnenheim**
- ✓ **Divers et Communications**
  - **Résultats mathématiques sans frontières**
  - **INFOBEST : inauguration – permanence 1<sup>er</sup> lundi mois tous les mois**
  - **Fourrière animale de la SPA**
  - **RAI**
  - **Affranchissement RAI**
  - **C.A.F**
  - **Périscolaire de Marckolsheim**
  - **Restauration du Canal du Rhône au Rhin**
  - **Fête du Rhin**

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'approuver** le compte-rendu de la séance du 9 mai 2006.

\*\*\*\*

## DELEGATION DONNE AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MARCHES PUBLICS SANS FORMALITES PREALABLES

*Vu* les articles L 2122-21 et L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

*Vu* le nouveau Code des marchés publics en vigueur depuis le 10 Juillet 2004, notamment l'article 28 stipulant que les marchés passés sans formalités préalables sont constitués par les « marchés passés selon la procédure adaptée » pour les marchés de fournitures, services ou travaux inférieurs au seuil de 210 000 € HT.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'autoriser** le Président, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée et qui constituent les marchés sans formalités préalables en dessous du seuil de 210 000 € HT

\*\*\*\*

## RECONDUCTION DE L'EMPLOI CONTRACTUEL DE CONSEILLER TECHNIQUE EN PRÉVENTION

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'approuver** la reconduction de l'emploi spécifique de Conseiller technique en prévention contre les risques de toute nature, contractuel, de catégorie A, à compter du 1<sup>er</sup> Août 2006 pour une durée de 3 ans.

Cet emploi est créé en application de l'article 3, alinéa 3, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale en l'absence de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

- **de définir** la nature des fonctions

**Au titre de la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs :**

- Assistance et conseil aux maîtres d'ouvrages et exploitants lors des différentes étapes d'un projet de construction, d'aménagement, d'extension ou de transformation et cela quelle que soit l'activité prévue, habitation, établissements soumis au Code du Travail, installation classée pour la protection de l'environnement, établissement recevant du public ;
- Diagnostic et mise en sécurité des bâtiments et établissements publics accueillant du public sur le périmètre géographique de la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs ;
- Visite de chantiers des ouvrages initiés par la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs ou l'une des communes membres ;
- Élaboration des marchés groupés et soumission aux collectivités délibérantes ;
- Formation à la sécurité (personnels communaux et intercommunaux, piscine, hôpital, écoles, etc...)
- Information du public, campagne préventive, organisation d'exercices ;

- Coordination de la mise en œuvre de la départementalisation des services d'incendie et de secours des huit communes de la CCME ;
- Intervention à la demande des Maires de la CCME et participation aux réunions et Commissions liées à la sécurité ;
- Études prévisionnelles : répertorisation des établissements à risques, élaboration des plans d'intervention, évaluation des besoins en ressource en eau pour la protection contre l'incendie, analyse par zone d'activité ;
- Interface avec les différents partenaires et administrations : Sous-Préfecture, D.D.S.I.S, D.D.E, organismes de contrôle ; EDF – GDF, Gendarmerie, SDEA, etc... ;

**Au titre du Service Départemental d'Incendie et de Secours :**

***Compétence élargie aux 21 communes du canton de Marckolsheim***

- Avis sur les dossiers et demandes de permis de construire ou de déclarations de travaux et rapports des dossiers relatifs aux établissements recevant du public en commission de sécurité d'Arrondissement ;
- Participation aux visites de réception et aux visites périodiques de la commission de sécurité dans les établissements recevant du public. Rédaction des rapports de visites ;
- Visite préventive des installations provisoires de tribunes, gradins, chapiteaux, etc... ;
- Chargé de cours de prévention à l'école départementale du S .D.I.S ;

***Compétence élargie au Groupement Sud***

- Chargé d'assister le Chef de Groupement Sud dans toutes ses fonctions particulièrement celles concernant le développement et la dynamisation du volontariat ;
- Participation au tour d'astreintes des Officiers de permanences du Groupement Sud ;
- Chargé de cours de prévention à l'école Départementale du SDIS.

\*\*\*\*

**BUDGET CCME : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

**Conformément** à la réforme de la M14, les subventions d'équilibre versées en 1996 au budget annexe eau et au budget annexe assainissement, à l'époque respectivement 2 000 000 F et 5 000 000 F, doivent être inclus dans l'amortissement.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'amortir** ces subventions en une seule fois
- **de prévoir** les crédits au budget de la Communauté de Communes par le biais d'une décision modificative détaillée comme suit :

**DEPENSE**

Art 6811 + 1 500 000 €  
 Art 021 - 1 500 000 €

**RECETTE**

Art 2804 + 1 500 000 €  
 Art 023 - 1 500 000 €

-----

Afin de financer le projet de réalisation des vues aériennes, **le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **de procéder** au virement budgétaire suivant :

**DEPENSE D'INVESTISSEMENT**

Art 2145 – 139 – 641 - 20 000 €  
 Art 2188 – 134 – 020 + 20 000 €

\*\*\*\*

**REDEVANCES DES ORDURES MENAGERES : ADMISSION EN NON-VALEUR**

Les redevances irrécouvrables restantes pour l'année 2003,2004 et 2005 sont les suivantes :

			<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
JAEGER Fabien	18 rue de Pâques	HESSENHEIM	190 €	190 €	190 €
GUDEN Emrullah	29 rue de la Chapelle	MARCKOLSHEIM	140 €	190 €	190 €
KOHLBERGER Michaël	11 rue du Cimetière	MACKENHEIM	190 €	190 €	
	<b>TOTAUX</b>		<b>520 €</b>	<b>570 €</b>	<b>380 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **de déclarer** les redevances énumérées comme étant irrécouvrables
- **d'inscrire** la somme de 1 470 € au compte 654 « créances irrécouvrables » du budget annexe de redevances des ordures ménagères.

\*\*\*\*

**ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE : ACQUISITION DE TERRAINS**

Suite à la notification des offres en date du 14 mars 2006, les propriétaires suivants de terrains situés dans la future zone d'activités intercommunale ont récemment accepté l'offre de la CCME :

- conjoints Koeffler / Sassi : section 52 parcelle 80 12,55 ares

Le montant total de l'indemnité proposée aux copropriétaires indivis s'élève à : 2.074,50 € et se décompose comme suit :

- une indemnité principale de 125€/are soit 1.568,75 €  
 - une indemnité de emploi de 20% de 25€/are soit 313,75 €  
 - une indemnité pour perte d'arbres fruitiers soit 192,00 €

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'autoriser** le Président à signer l'acte de vente des conjoints Koeffler/Sassi établi par Maître Kimmel de Marckolsheim.

\*\*\*\*

## HALTE-GARDERIE / MINI-CRECHE :

### CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONVENTION DE GESTION

Par délibération du 20 juin 2005, le Conseil de Communauté autorisait le Président à signer l'avenant qui prolongeait d'un an, jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2006, la convention de gestion avec l'AGF du Bas-Rhin. Il autorisait l'engagement d'une procédure de délégation de service public pour désigner le futur gestionnaire du service.

Après consultation et sélection des offres, la commission de délégation de service public s'est prononcée le 22 mai 2006, à l'unanimité, en faveur de la candidature de l'AGF du Bas-Rhin, actuel gestionnaire.

#### **Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'autoriser** le Président à engager les négociations avec l'AGF du Bas-Rhin, afin de préparer la signature de la future convention de gestion. Cette prochaine convention prendra effet du 1<sup>er</sup> juin 2006 au 31 mai 2009.

\*\*\*\*

## RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES :

### CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONVENTION DE GESTION

Par délibération du 20 juin 2005, le Conseil de Communauté autorisait le Président à signer l'avenant qui prolongeait d'un an, jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2006, la convention de gestion avec l'AGF du Bas-Rhin. Il autorisait l'engagement d'une procédure de délégation de service public pour désigner le futur gestionnaire du service.

Après consultation et sélection des offres, la commission de délégation de service public s'est prononcée le 22 mai 2006, à l'unanimité, en faveur de la candidature de l'AGF du Bas-Rhin, actuel gestionnaire.

#### **Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'autoriser** le Président à engager les négociations avec l'AGF du Bas-Rhin, afin de préparer la signature de la future convention de gestion. Cette prochaine convention prendra effet du 1<sup>er</sup> juin 2006 au 31 mai 2009.

\*\*\*\*

## CONVENTION CPIE : PROGRAMME D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Par délibération du 9 mai 2006, le Conseil de Communauté approuvait le principe d'engagement d'un programme d'éducation à l'environnement avec le CPIE du Ried et de l'Alsace Centrale.

Après consultation de l'Inspection de l'Éducation Nationale, Mme Charvet, Inspectrice à Sélestat, soutient pleinement ce projet qui s'inscrit dans les orientations du Ministère.

Une rencontre avec les directeurs d'écoles de la CCME a permis de mesurer l'intérêt des enseignants pour l'engagement d'un programme d'animation lié à l'environnement.

Le programme qui serait engagé en 2006/2007 concerne :

- École primaire d'Elsenheim : 4 classes sur le thème des plantes
- École primaire d'Ohnenheim : 3 classes sur le thème de la flore et de la faune
- École primaire de Marckolsheim : 5 classes (thème reste à définir)

soit 12 classes qui bénéficieront de 5 demi-journées d'animation avec un intervenant du CPIE.

Une convention entre la CCME et le CPIE (distribuée lors du précédent conseil) définit la mission du CPIE et la participation de la CCME. A noter que la participation de la CCME s'élève à 11 924 € et couvre exclusivement la partie animation proposée par le CPIE.

Parallèlement, les autres écoles bénéficieront de sorties de découverte du milieu forestier proposées par l'ONF.

Monsieur SPIELMANN précise que cette opération s'est engagée avec les directeurs d'école volontaires, déjà engagés dans une démarche d'éducation à l'environnement. Il y aura lieu d'établir un bilan après la première année de fonctionnement et de reconduire éventuellement l'opération avec les autres écoles de la CCME.

Monsieur HAEFFELI rappelle que le Pays de l'Alsace Centrale soutient financièrement le CPIE et souhaite que celui-ci s'implique sur l'ensemble des Communauté de Communes du Territoire.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'autoriser** le Président à signer la convention avec le CPIE
- **d'inscrire** les crédits nécessaires
- **de solliciter** les subventions éventuelles auprès des partenaires de la CCME.

\*\*\*\*

### **SMICTOM D'ALSACE CENTRALE : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2005**

Il est fait acte à tous les conseillers de communauté du rapport annuel d'activité 2005 rendu par le SMICTOM d'Alsace Centrale. Ce document doit être approuvé par voie de délibération par le Conseil de Communauté.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **d'approuver** le rapport annuel d'activité, rendu par le SMICTOM, pour l'année 2005.

\*\*\*\*

### **VUES AERIENNES**

**Conformément** au programme d'investissement voté en 2006, il est envisagé de réaliser des prises de vue aériennes sur l'ensemble du territoire de la CCME

Après consultation, le Président informe que l'offre la plus intéressante est celle de la Société ARCHIDATA pour un montant de 40 850,00 € HT soit 48 856,60 € TTC. L'offre se décompose comme suit :

- une vue pour chaque commune avec possibilité de récupération des documents d'urbanisme
- une vue d'ensemble du territoire pour la CCME

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **de retenir** la Société ARCHIDATA pour un montant de 40 850,00 € HT soit 48 856,60 TTC
- **de réaliser** la prestation
- **d'habiliter** le Président à signer tout document relatif à cette opération
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget

\*\*\*\*

### **SUBVENTION : ECOLE D'OHNENHEIM**

L'école d'Ohnenheim sollicite auprès de la Communauté de Communes une subvention visant à soutenir un projet d'école de découverte et de mise en valeur du patrimoine local du village. Sont concernées, sur une durée de 3 ans, les classes de petite et moyenne section, grande section et CP, cours élémentaire 1 et 2 ainsi que les cours moyens 1 et 2.

Le budget total est évalué à 2 500 €, dont 500 € pris en charge par les coopératives. La somme à financer étant de 2 000 €.

Monsieur Rémy STOECKLE précise que la Commune d'Ohnenheim, également sollicitée, a refusé de soutenir ce projet étant donné que la demande de subvention arrivée tardivement concerne des actions pour certaines déjà réalisées et que certaines classes sont déjà fortement subventionnées par la commune.

**Considérant** que les travaux pour lesquels la subvention est demandée sont déjà engagés,  
**Considérant** que cette subvention n'entre pas dans les compétences de la Communauté de Communes,

**Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**

- **de ne pas attribuer** de subvention à l'école d'Ohnenheim

Toutefois, le Président suggère à l'école d'Ohnenheim de prendre contact avec Monsieur SPIELMANN afin de voir comment intégrer les réflexions des enfants de la grande section maternelle et des CP dans la réalisation de panneaux pédagogiques en partenariat avec l'ONF et dans le cadre du programme d'initiation à l'environnement avec le CPIE.

\*\*\*\*

## **DIVERS ET COMMUNICATIONS**

### ✓ **Mathématiques sans Frontières** :

Le collègue J.J WALTZ s'est distingué au concours « Mathématiques sans Frontières » organisé en 2005.

Le Palmarès de cette compétition, cofinancé par la Communauté de Communes, est joint en annexe.

### ✓ **Infobest** :

Infobest aura à compter du mois de juillet, une permanence tous les premiers lundi du mois dans les locaux du bâtiment Kolb à Marckolsheim.

L'inauguration de cette instance s'est tenue le 12 Juin dernier en présence des intervenants de ce service, M. SCHEIDING (Maire de Sasbach), M. UEBLER (Landkreis Emmendingen) M. GANTZ (Président du SIVOM du Pays de Brisach), M. HAEFFELI et M. SPIELMANN

### ✓ **Fourrière animale de la SPA** :

Monsieur HAEFFELI prend la parole afin de donner des informations sur l'étude d'implantation du Refuge et de la Fourrière de l'Alsace Centrale de la SPA à cheval sur les bans de Sélestat et Ebersheim.

Monsieur HAEFFELI attire l'attention des Conseillers Communautaires sur le fait d'une hausse importante et probable, liée à l'investissement des contributions communales à la SPA.

Une réflexion devra être engagée le moment venu afin de définir si cette compétence reste à l'échelle communale ou si au contraire elle deviendra du ressort de la Communauté de Communes.

### ✓ **RAI** :

Monsieur PFLIEGERSDOERFFER informe le Conseil Communautaire de la volonté du Réseau d'Animation Intercommunal de prendre en charge à la rentrée prochaine les cours « Alphabétisation et maîtrise de la langue Française pour les étrangers » de la MJC.

✓ **Affranchissement du courrier de RAI :**

Dans le cadre de la délégation, le Réseau d'Animation Intercommunal procède à l'affranchissement de son courrier à la Communauté de Communes.

**Considérant** que les courriers envoyés concernent l'ensemble de la Communauté de Communes, Monsieur PFLIEGERSDOERFFER propose à l'Assemblée délibérante d'abandonner la refacturation de l'affranchissement.

✓ **C.A.F :**

Monsieur HAEFFELI informe qu'il a participé à une réunion de présentation du plan d'action sociale de la CAF pour la période 2005 – 2008. Les nouveaux contrats Temps Libre et Petite Enfance sont supprimés à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2006 et remplacés par un contrat Enfance Jeunesse ; ce qui se traduit par des modalités d'intervention de la CAF différentes et globalement revues à la baisse. La signature des contrats entre la CCME et la CAF en décembre 2005 garantit des financements jusqu'en 2008. Au-delà de cette période les contributions de la CAF seront accordées en fonction des ressources des collectivités.

✓ **Périscolaire de Marckolsheim :**

Monsieur PFLIEGERSDOERFFER informe l'Assemblée que le Périscolaire de Marckolsheim passera de 35 places (actuellement) à 42 places à la rentrée, sans surcoût de fonctionnement.

✓ **Restauration du Canal du Rhône au Rhin :**

Monsieur SIMLER informe le Conseil que le Département et la Région, suite aux conclusions de l'étude ADEUS, se sont prononcés en faveur de l'implantation du chemin de service et de la piste cyclable du côté ouest du Canal.

✓ **Fête du Rhin :**

Monsieur SPIELMANN informe les délégués que les 02 et 03 Septembre prochains se déroulera la Fête du Rhin sur l'île de Marckolsheim. Il souhaite que chaque commune participe à l'opération en mettant à disposition 3 ou 4 volontaires (gestion des parkings – préparation) ainsi que les ouvriers communaux (préparation logistique de la manifestation).

\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Marckolsheim, le 29 Juin 2006  
Le Président,  
Léon SIEGEL